

Des prestations à un coût horaire trop bas, suggèrent la pratique du dumping commercial et social

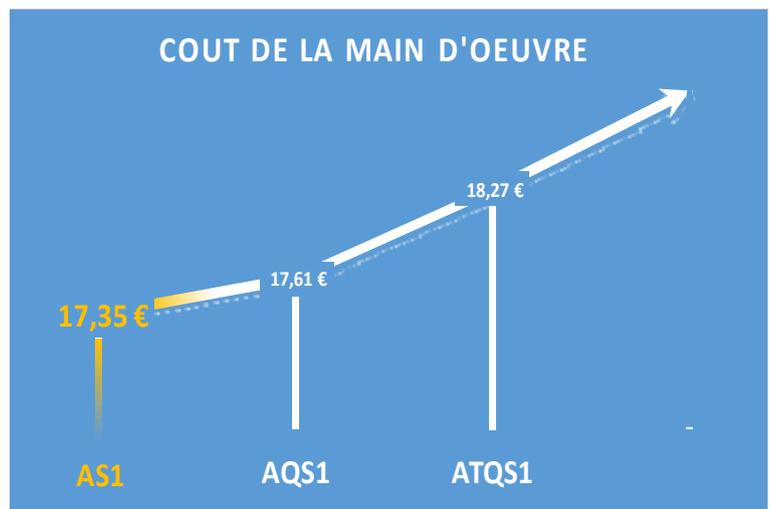
« En confiant une prestation à une entreprise pratiquant des tarifs trop bas, le donneur d'ordre est conscient que celle-ci ne peut assurer régulièrement sa prestation avec les seuls salariés déclarés »
(Cass. crim. 11-1-2000 n° 99-80.823 ; RJS 4/00 n° 427 ; 4-11-2008 n° 08-81.552 ; RJS 2/09 n° 205)

La responsabilité du donneur d'ordre s'étend à ses prestataires. Le non-respect du droit social par une entreprise de propreté vous fait prendre des risques liés au travail clandestin (accidents du travail, sinistres, désengagement des assurances...)

Coût de la main d'œuvre déclarée

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la rémunération minimale hiérarchique horaire des entreprises de propreté « AS1 » est de 9,75€ Les charges légales (4,51€), la rémunération des congés payés annuels et le coût du remplaçant (3,09€) élèvent ce **coût à 17,35€**

Grille des salaires au 01/01/2014	
QUALIFICATION	TX HORAIRE
MP5	17,07
MP4	15,80
MP3	14,17
MP2	12,77
MP1	12,07
CE3	12,03
CE2	11,91
CE1	11,25
ATQS3	11,66
ATQS2	10,85
ATQS1	10,27
AQS3	10,08
AQS2	9,98
AQS1	9,90
AS3	9,85
AS2	9,79
AS1	9,75



Un intervenant autonome, ouvrant et fermant votre site sera qualifié Agent de Services à l'échelon 3 « AS3 », s'il a 10 ans d'expérience, il bénéficiera d'une prime de 5%. Son coût total est de 18,39€/ heure.

Au coût de la main d'œuvre, il faut ajouter celui des produits et du matériel déposés chez vous, ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement (administratifs, véhicules...).

Dans toute entreprise, la juste valeur garantit une qualité des prestations pour une collaboration durable.

Comment calculer le coût horaire d'un prestataire ?

Aujourd'hui faire des comparatifs est légitime et indispensable pour une entreprise. Nous vous invitons également à aller plus loin et à calculer le coût horaire de votre prestataire.

$$\frac{\text{Le montant forfaitaire proposé par le prestataire}}{\text{nb d'Heures par jour} \times \text{nb de Jours par semaine} \times 4,33 \text{ semaines par mois}} = \text{Coût horaire Facturé}$$